

CONDITIONS D'AGRÉMENT BIENVENUE À LA FERME (BAF) : CHARTRE ÉTHIQUE & CAHIER DES CHARGES « FERME PÉDAGOGIQUE »



Objectifs volet Ferme péda

- Accueillir des groupes d'élèves dans le cadre de leurs **activités scolaires ou extrascolaires** (centres de loisirs) sur une **exploitation gérée par un(e) agriculteur / agricultrice**.
- Proposer des **activités pédagogiques** mettant en valeur le **fonctionnement de l'exploitation** dans le cadre d'un **projet discuté avec les enseignants ou les animateurs** encadrant le groupe.

- **Affiliation au régime social agricole des chefs d'exploitation / cotisation à la MSA** (couverture AMEXA).
Gestion par un(e) agriculteur / agricultrice. Une personne physique / morale ne peut gérer qu'une seule ferme pédagogique.
- **Activité BAF (production, accueil, visite, suivi des activités éducatives) assurée par l'exploitant.e**, son conjoint agriculteur, un membre de sa famille ou une personne travaillant sur l'exploitation.
- **Prestations de qualité**, dans des **conditions d'accueil optimales** (convivialité et professionnalisme, accès facilité, lieu adapté, adhérent présent...), renvoyant **l'image d'une agriculture durable et responsable** dans un **cadre préservé** (environnement soigné, ferme propre / rangée...).
- **Engagement dans le développement durable** : prise en compte des aspects environnementaux et sociaux via des actions concrètes*, respect de la charte des bonnes pratiques d'élevage...
- **Valorisation de la marque BAF** : utilisation du logo, apposition du panneau d'agrément, mise à disposition des guides BAF, mise à jour régulière de la fiche ferme sur Internet...
- **Respect des textes législatifs et réglementaires** en vigueur (d'ordre fiscal, social, sanitaire, sécurité, urbanisme dont ERP...) et **souscription à une assurance** couvrant tous les risques (responsabilité civile, accueil du public, intoxication alimentaire...).
- **Respect des modalités d'adhésion, règlement des cotisations annuelles & participation à la vie du réseau** : information du relais, réponse aux sollicitations, accueil des visites de suivi, mise à disposition des documents demandés*.

Critères et engagements généraux

Exigences en matière de contact des élèves avec la réalité du monde agricole

- **Activité effective de productions animales ou végétales** sur l'exploitation agricole support de la ferme pédagogique.
- **Activités éducatives s'appuyant sur les activités agricoles et sur l'environnement direct de la ferme** qui illustrent l'organisation du travail des agriculteurs et permettent une sensibilisation à l'environnement.
- **Présence active de l'agriculteur** qui assure personnellement –ou avec son conjoint, un membre de sa famille ou un salarié– l'accueil, la visite de l'exploitation, la présentation et le suivi des activités éducatives.

Exigences en matière d'accueil et de pédagogie

- **Engagement de l'agriculteur de ne piloter personnellement qu'un groupe d'élèves limités (gestion en groupes éclatés)**
Vérification quant au nombre d'accompagnateurs requis par les textes.
- **Préparation de la visite / du séjour afin d'en valoriser au mieux l'intérêt pédagogique** : entretien préalable entre l'agriculteur et l'enseignant / l'animateur pour organiser la visite et les activités pratiquées (voire intervention en amont).
- **Programme intégrant une pédagogie active et s'appuyant sur des supports pédagogiques**, construit avec l'enseignant pour qu'il soit **adapté au cycle scolaire des élèves** (intégration d'éléments de vocabulaire / calcul, de repères historiques...)
- **Activités mettant les enfants en situation d'observation et de découverte**.
L'agriculteur permet aux visiteurs d'approcher les animaux et accepte de faire fonctionner des machines pour démonstration, en respectant toujours les règles de sécurité et les conditions sanitaires.
- **Remise de "témoins"** pouvant être utilisés par les enseignants pour vérifier les acquis des élèves (épis, graines, plumes...)
- **Si goûter / dégustation** : les produits doivent alors être élaborés sur l'exploitation dans le respect des normes sanitaires.

Exigences en matière d'aménagement, de réglementation et de sécurité

- **Ferme et abord propres / accueillants**, respect du caractère architectural du pays, accès facilité par de la signalisation
- **Présence d'un local** pour accueillir les groupes, d'un **point d'eau potable**, d'un **coin toilette** (WC et lavabo), d'une **trousse à pharmacie homologuée** pour les soins d'urgence.
- **Stationnement d'un car** possible à proximité, dans un espace adapté. **Descente et montée des élèves sécurisée**.
- **Affichage et explication des règles de sécurité** aux groupes reçus dès leur arrivée, **balisage des zones dangereuses**...

* **Engagement dans le développement durable** : le cahier des charges exige une prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans les activités et dans le mode d'agriculture pratiqué.

Voici ici une liste d'actions concrètes pouvant être menées au sein de vos activités :

- Tri sélectif
- Récupération des déchets ,
- Installation de réducteurs de débit d'eau
- Installation de réducteurs d'utilisation d'électricité (déecteur, ampoules basses consommation...)
- Recours aux énergies renouvelables
- Assainissement écologique
- Utilisation de produits d'entretien présentant un faible impact sur l'environnement
- Sensibilisation des visiteurs au respect de l'environnement et à la préservation des milieux et de la biodiversité (mise en place d'ateliers, affiches informatives...)
- Adaptation des accès aux personnes à mobilité réduite / engagement dans le label Tourisme & Handicap
- Accueil de personnes en difficulté sociale
- Travail avec des structures de travail adapté (ESAT)
- etc.

* **Votre relais départemental Bienvenue à la ferme peut vous demander des documents :**

attestation AMEXA, assurance responsabilité civile et intoxication alimentaire, formulaires de déclaration CERFA, etc.

La documentation comptable de l'entreprise (Compte de Résultat détaillé, Grand Livre des comptes...) peut également vous être demandée pour consultation et vérification des conditions d'agrément.